FORMATION EN PRÉSENTIEL

AUTORISATION D'INTERVENTION À PROXIMITÉ DES RÉSEAUX - AIPR OPÉRATEUR

Dernière mise à jour le 22/07/2026.

OBJECTIF

L'objectif est de prévenir les dommages aux réseaux aériens et enterrés lors de travaux effectués dans leur voisinage

COMPÉTENCES DÉVELOPPÉES

- Capacité à préparer et exécuter des travaux à proximité des réseaux en assurant la prévention des dommages aux réseaux
- Appliquer la réglementation de DT et DICT

Tarif	**nous consulter**
Réf.	**prev46**
Contact	0297611182 contact@poleformation.bzh https://www.poleformation.bzh/

PUBLIC CONCERNÉ

Salariés de tous secteurs d'activité volontaires ou désignés par l'employeur éxécutant de travaux à proximité de réseaux enterrés ou aériens soit des travaux urgent dispensés de DT et DICT

PRÉ-REQUIS

- Maitrise de la langue française (lue, parlée, écrite), connaissance des opérations mathématiques de base.

Niveau	Modalité	Effectif par session	Durée
Autres formations professionnelles continues	**Présentiel**	**4 mini > 10 maxi**	**7 heures / 1 jour(s)**

Des aménagements pédagogiques et organisationnels peuvent être mis en place, en fonction des besoins exprimés, afin de garantir l'accessibilité de la formation à tous.

PROGRAMME

FORMATION THÉORIQUE

Réseaux et réglementation

Les réseaux et les accidents

Les dispositions réglementaires

Les droits, les obligations et les responsabilités

Intervention à proximité des réseaux

Les intervenants des réseaux et leur rôle

Les risques liés aux réseaux

L'Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux

Les identifications des réseaux

Les travaux à proximité des réseaux

Que faire en cas d'endommagement ?

Les travaux sans tranchée

PRATIQUE

Passage d'un QCM par le centre d'examen agréé relié à une plateforme internet

INTERVENANT(S)	ÉVALUATION	ATTRIBUTION FINALE
Formateur AIPR	QCM via une une plateforme gouvernementale en centre d'examen agréé par le ministère de tutelle.	Attestation de formation

MAINTIEN DES CONNAISSANCES

Avant la fin de la période de validité de 60 mois, l'apprenant doit suivre une session de Autorisation d'Intervention à Proximité des réseaux - AIPR Opérateur